



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle d'évaluation domaniale
Téléphone : 02 62 94 05 83
Mél. : drfip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Bruno TETAUD
Téléphone : 06 92 76 64 81
courriel : bruno.tetaud@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS : 29012805
Réf OSE : en attente

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 974-219740149-20260220-DCM004_2026-DE

FINANCES PUBLIQUES

Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion

7 avenue André Malraux CS 21015
97744 Saint-Denis Cedex 9

Saint-Denis, le 29 janvier 2026

Mairie de Saint-Louis

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Par une saisine du 28 janvier 2026, vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale du bien sis à Saint Louis, sur la parcelle DT 934

En effet, vous indiquez que le précédent avis référencé 2025-97414-09591 a atteint sa durée de validité, qu'un accord de prix entre les parties a été trouvé sur la base de l'avis en question, et que la rédaction des actes notariés n'est pas achevée à ce jour.

Selon vos observations, aucune modification concernant le bien n'est intervenue depuis la précédente évaluation par le pôle d'évaluation domaniale.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale fixée à **78 480 € hors droits et charges, avec une marge d'appréciation de 10 %**, est reconduite.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

Le présent avis est valable 18 mois.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,



Bruno TETAUD

Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.